



SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L' an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-huit heures

HAUTS-DE-SEINE

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 13 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 29 présents à la séance,

**PRESENTS :**

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Pierre FORTIN donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, Mme Françoise RUSSO-MARIE donne procuration à M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Martine VAN WENT donne procuration à M. Thomas PARDOUX, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à Mme Marie SANCHO

**ETAIENT EXCUSES :**

M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Nadia IDORANE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville  
54, Grande Rue  
BP 76  
92311 Sèvres Cedex  
☎ 01 41 14 10 10  
☎ 01 75 19 41 20

✉ [mairie@ville-sevres.fr](mailto:mairie@ville-sevres.fr)  
🌐 [www.sevres.fr](http://www.sevres.fr)

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE: 09 OCT. 2024

1/3

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20240926-2024-067-DE  
Date de télétransmission : 08/10/2024  
Date de réception préfecture : 08/10/2024

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 26 septembre 2024**

**DÉLIBÉRATION : Désignation de représentants de la Ville pour siéger au sein de divers organismes.**

**N°2024/067**

---

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu ses délibérations n°2020/026, n°2020/035 du 3 juin 2020, n°2020/051 du 9 juillet 2020, n°2021/072 du 30 septembre 2021 et n°2022/065 du 29 septembre 2022 relatives à la désignation de représentant du conseil municipal au sein de différentes instances,

Vu la démission présentée par Madame Pascale FLAMANT au sein de divers organismes,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1.**

Est élu pour représenter la Ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle Goéland et Pingouin : M. Olivier HUBERT.

**ARTICLE 2.**

Est désigné pour représenter la commune aux assemblées générales de l'association "Grand Paris Seine Ouest Energies" : Mme Anne TEXIER.

**ARTICLE 3.**

Est désigné pour représenter la Ville au sein de l'association "Club des villes et territoires cyclables" : M. Arthur BEAUREPAIRE.

ARTICLE 4.

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil décide, à l'unanimité, ne pas recourir au scrutin secret.



POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE.



Le Secrétaire de séance,

Nadia IDORANE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :